



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 MARS 2024

* * * * *

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BORDET, Maire.

PRÉSENTS : Mmes GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, BRISSON Noël, DRUEZ Richard, LUCAS Stéphane.

ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S : BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GRONIER Émilie.

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 8

Absent.e.s excusé.e.s : 2

Pouvoirs : 0

Votants : 8

Secrétaire de séance : Mme HERHARD Anne-Marie

Convocation : 29 février 2024

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2024 ;
- Présentation des décisions du Maire ;

A. FINANCES LOCALES :

1. Changement de Titulaire – Marché Public – Réfection de la Toiture de l'Église ;
2. Tarifs des services communaux.

B. INTERCOMMUNALITES :

1. Convention de mise à disposition de services entre la communauté de communes Vendée Sèvre Autise et la commune de Le Mazeau.

C. QUESTIONS DIVERSES.

➤ Désignation du secrétaire de séance Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anne-Marie HERHARD est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2024 ;

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024, transmise en pièce jointe de la convocation n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Commentaires :

Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0

➤ Présentation des décisions du Maire relevant de sa délégation :

Dépenses réalisation et impression du Journal Communal 2024 = 2020 €

A. FINANCES LOCALES :

1. Changement de Titulaire – Marché Public – Réfection de la Toiture de l'Église ;

Au vu de la transmission d'entreprise Ets Claude AUDOUIT suite au départ à la retraite de M. Claude AUDOUIT au 31 janvier 2024, Le Maire propose de transférer le marché à son successeur SARL AUDOUIT représenté par Monsieur Charles AUDOUIT.

PRESTATAIRES	Objet	Montant HT factures	Montant TTC factures	Date Facture
Ets Claude AUDOUIT	Situation 1	25 249,43 €	30 299,32 €	12/12/2023
Ets Claude AUDOUIT	Situation 2	15 120,70 €	18 144,84 €	31/01/2024
SARL AUDOUIT	Solde	34 502,79 €	41 344,54 €	
TOTAL		74 872,92 €	89 788,70 €	

Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0

2. Tarifs des services communaux :

Aire de Camping-Car :

Nouveaux tarifs votés :

- Durée d'utilisation d'Électricité - 12h : 5,70 €
- Durée d'utilisation d'Électricité - 24h : 8,40 €
- Service d'eau potable - 8 minutes : 2,50 €

Le Conseil Municipal demande au Maire la prise d'un arrêté pour interdire les voitures du 01/04 au 31/10 sur l'aire de Camping-Car.

Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Salle des fêtes :

	Commune	Hors-Commune
Vin d'honneur obsèques	Gratuit	45 €
Vin d'honneur	35 €	45 €
Location 1 jour (repas, formations ...)	100 €	150 €
Location 2 jours consécutifs (repas avec lendemain)	130 €	180 €
Location Associations	Gratuit	45 €
Forfait vaisselle	40 €	60 €
Chauffage obligatoire du 15 octobre au 30 avril	35 €	35 €

Commentaires :

Le Conseil Municipal décide :

- de supprimer la prestation Concours de Belotte – Loto,
- d'augmenter la prestation pour les associations hors communes de +5€,
- d'augmenter la participation aux charges de chauffages en corrélation avec l'augmentation du prix de l'électricité.

Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Tivoli :

- Location deux jours pleins : 150 euros
- Caution requise : 500 euros

Le Conseil Municipal souhaite maintenir les tarifs actuels pour la location du Tivoli.

Cimetière :

Durée des concessions	1 emplacement	2 emplacements
30 ans	70 €	140 €
50 ans	120 €	240 €

COLUMBARIUM

Redevance cinéraire 15 ans	350,00 €
Redevance cinéraire 30 ans	600,00 €
Redevance cinéraire 50 ans	900,00 €
Redevance comprenant 1 plaque d'identification vierge	

JARDIN DU SOUVENIR

Dépôt de cendres au jardin des souvenirs comprenant la plaque d'identification vierge	100,00 €
---	----------

La stèle est descellée à sa base, revoir avec l'entreprise.

Vote : Pour : 8 / Contre : / Abstentions :

B. INTERCOMMUNALITES :

1. Convention de mise à disposition de services entre la communauté de communes Vendée Sèvre Autise et la commune Le Mazeau.

Les services intercommunaux pouvant faire l'objet d'une mise à disposition sont les suivants :

- Chauffeur avec tracteur + débroussailleuse ou lamier
- Chauffeur avec tracteur + broyeur
- Chauffeur avec camion
- Camion sans chauffeur
- Tondeuse auto-portée + préposé
- Tronçonneuse + préposé
- Taille haie + préposé
- Tondeuse + préposé
- Machine à peinture + peinture + préposé
- Plateforme élévatrice mobile pour personnel (nacelle extérieure) + 2 préposés
- Personnel sans matériel

Les parties reconnaissent avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de ces activités.

Commentaires :

Le Conseil Municipal demande à vérifier le contrat d'assurance afin de s'assurer de la couverture des dommages dans le cadre de cette convention.

Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0

C. QUESTIONS DIVERSES.

Point situation Épicerie-Bar :

Au vu de l'absence de communication avec les services de la mairie et du conseil municipal sur les difficultés rencontrées.

Au vu de la présence d'annonces sur le site marchand www.leboncoin.fr de mise en vente du matériel du bar épicerie ainsi que la mise en location de la licence IV.

Au vu du montant des impayés existants et persistants à la date du conseil municipal pour un montant de 3 378,12 euros arrêté au 1^{er} mars 2024.

Le Conseil Municipal décide de l'arrêt de la suspension des 4 mois de loyers : mai, juin, juillet et aout 2023 pour un montant de 2 000 €.

Le Conseil Municipal demande au Maire de procéder à la résiliation du bail pour non-respect de la clause de paiement.

Le montant total des impayés est de 5 378,12 € au jour de la réunion du conseil municipal.

Vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Réunion des associations et des commerçants le 21 mars 2024 à 18h30

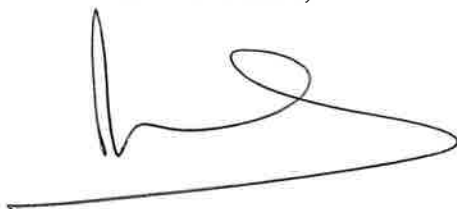
La proposition aux associations pour la gestion du repas du 14 juillet et organisation du concours de pétanques sera faite lors de la réunion des associations et des commerçants.

L'association Maz'Arts a un projet de marché d'artisans pour le Dimanche 14 juillet. Le Conseil Municipale estime que ce projet n'est pas compatible avec les festivités municipales.

Un élu signale l'empiètement de la haie du Cercle sur la signalétique des chicanes.


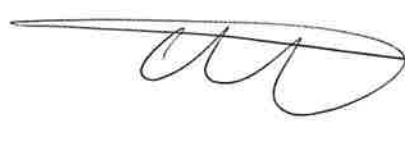
L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,



Anne-Marie HERHARD

Le Maire,



Bernard BORDET